

28. JUIN 1984

APPLICATION 101 N° 82213
du 2-3-1982

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
PORT - TERRE-PLEIN DE
FONCILLON. Modification

plan de masse
84.065

DATE DE CONVOCATION
13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE
13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 23
Nombre de votants 26

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-
LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-
COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-
MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élu Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

M. le Rapporteur expose :

L'aménagement du Terre-Plein de Foncillon a fait l'objet d'un
plan masse approuvé par la précédente Municipalité, par délibéra-
tion du 22 Janvier 1982.

Il s'avère que ce plan masse n'est plus adapté aux désirs de
la Ville.

Il convient donc de modifier ce plan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur
Vu l'avis favorable de la Commission des Permis de Construire
du 21 Mai 1984
Considérant qu'il importe de limiter les constructions afin de
ne pas diminuer les aires de stationnement,

DECIDE :

- d'approuver le nouveau plan masse du Terre-Plein de Foncillon
- de supprimer le bâtiment n° 13
- de créer 15 places de parkings.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,
R. DAUZIDOU

